

Le 13 novembre 2025

Élections municipales 2026 : la FFAC et l'ANM'Chiens Guides appellent les candidats à faire du chien guide un marqueur d'inclusion dans leurs communes

Mardi 18 novembre, la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC) et l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides (ANM) lancent une campagne nationale à l'occasion Salon des Maires et des Collectivités locales.



[Télécharger le plaidoyer](#)

**Les chiens guides d'aveugles, notre cause commune –
Agir pour une ville accueillante et inclusive**

« Nous, maîtres de chiens guides, nous nous déplaçons dans les communes de France et nous allons profiter du prochain Salon des Maires et des élections municipales de mars 2026 pour interpeler les candidats. Notre message est simple : inventons ensemble une politique de l'attention pour construire des villes plus accueillantes et apaisées qui permettent à toutes les personnes en situation de handicap et aux chiens guides qui nous accompagnent de circuler plus en sécurité et plus librement. » **Michel Rossetti, président de la FFAC, maître de chien guide d'aveugle.**

À l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités locales, la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'Aveugles (FFAC) et l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides (ANM' Chiens Guides) présentent leur plaidoyer et une campagne nationale à l'approche des élections municipales de 2026.

L'objectif : inviter les communes à faire du chien guide d'aveugle ou d'assistance un levier concret d'inclusion et de bienveillance urbaine.

Contact presse : Martin Kolle, 06 89 70 17 51 / martin.kolle@lobbycom.fr

Car là où un chien guide circule sans obstacle, la ville a déjà progressé ; là où il rencontre des résistances, c'est l'ensemble de la collectivité qui se prive d'un signe de modernité et d'attention.

Quatre engagements concrets pour les communes

1. FAVORISER UNE ACCESSIBILITÉ VISIBLE

- Apposer la vitrophanie officielle dans les lieux ouverts au public.
- Adopter un arrêté municipal visant à autoriser la détention des chiens guides ou d'assistance dans les parcs et jardins propices à cet effet dans la commune.
- Faire respecter la législation sur l'accueil des chiens guides ou d'assistance dans les commerces, services publics, les transports et tous les lieux ouverts au public.

2. INTÉGRER LE CHIEN GUIDE OU D'ASSISTANCE DANS LA VIE URBAINE

- Rendre possible la détention des chiens guides ou d'assistance dans les parcs et jardins municipaux.
- Soutenir les familles d'accueil et bénévoles, notamment par des aménagements d'horaires ou des partenariats avec les associations de proximité.
- Adopter un arrêté municipal instituant une dérogation à l'obligation de ramassage des déjections canines au bénéfice des maîtres de chiens guides et des bénéficiaires de chiens d'assistance, lorsque ces déjections se trouvent dans le caniveau.

3. PROMOUVOIR DES AMÉNAGEMENTS INCLUSIFS ET PARTAGÉS

- Intégrer la mobilité des personnes déficientes visuelles dans les politiques locales de déplacement et de sécurité.
- Prévoir des cheminements continus, signalétiques sonores et zones apaisées.
- Prendre en compte les difficultés spécifiques des personnes déficientes visuelles (orientation, détection, signalisation) dans les politiques de mobilité douce (zones 30, partage de la voirie)

4. VALORISER UNE CULTURE DE L'ACCUEIL UNIVERSEL

- Former les agents municipaux à l'accueil des personnes accompagnées d'un chien guide ou d'assistance.
- Diffuser des campagnes de sensibilisation locales (presse, écoles, réseaux municipaux).
- Mettre en avant les bonnes pratiques de la commune auprès des habitants et des associations partenaires.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une cause commune, un enjeu de société

En France, plus de 200 000 personnes déficientes visuelles sont éligibles à recevoir gratuitement un chien guide.

Pour elles, il représente plus qu'un compagnon : un facteur d'autonomie, de confiance et de mobilité au quotidien.

Chaque chien guide est le résultat d'une chaîne humaine — associations, éducateurs, familles d'accueil, bénévoles, donateurs— qui illustre la capacité de notre société capable à prendre soin, à écouter et à adapter ses espaces pour mieux vivre ensemble.

Pour une commune, accueillir un chien guide, c'est accueillir la personne qu'il accompagne, mais aussi affirmer une conception apaisée et inclusive de la vie collective.

Retrouvez les Chiens guides d'aveugles (FFAC) au **Pavillon 6 K44** du Salon des Maires et des Collectivités locales pour le lancement officiel de la campagne en vue des élections municipales, découvrir le plaidoyer et rencontrer les représentants de l'association.

À propos de la FFAC : Créée en 1972, la FFAC grâce à ses associations membres contribue à la formation et à la remise gratuite de chiens guides aux personnes aveugles ou malvoyantes en France, leur permettant d'accéder à une plus grande autonomie dans leur quotidien. La Fédération mène également des campagnes de promotion du chien guide auprès des utilisateurs potentiels et du grand public, et de sensibilisation sur l'accessibilité et les droits des personnes déficientes visuelles. Elle regroupe 10 associations régionales, 17 centres d'éducation, 2 associations nationales et 1 réseau d'élevage de chiots ; animés par une déontologie commune et des procédures garantissant un haut degré d'exigences qualitatives dans l'éducation du chien guide. Grâce à un réseau composé de 300 personnes travaillant dans les associations affiliées et à la Fédération dont 70 éducateurs diplômés, **500** familles d'accueil bénévoles et 600 autres bénévoles investis dans les associations, la FFAC contribue chaque année à la remise gratuitement de 220 chiens guides. Actuellement, 1 500 équipes actives (maîtres et chien guides) sont en activité en France grâce à l'engagement des associations fédérées par la FFAC.

Plus d'informations sur www.chiensguides.fr

À propos de l'ANM Chiens Guides :

Depuis 1979, l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles (ANM Chiens Guides) représente et soutient les maîtres de chiens guides en France. Elle œuvre à défendre leurs droits, à faire reconnaître le rôle essentiel du chien guide dans l'autonomie des personnes déficientes visuelles, et à renforcer leur inclusion dans la société. L'ANM Chiens Guides mène des actions de sensibilisation auprès du grand public, des institutions et des acteurs de terrain pour promouvoir l'accessibilité, lutter contre les discriminations et valoriser la place des chiens guides dans l'espace public. L'association s'appuie sur un réseau d'adhérents engagés, de partenaires associatifs et de relais territoriaux pour porter la voix des usagers partout en France.

Plus d'informations sur www.anmchiensguides.fr

Contact presse : Martin Kolle, 06 89 70 17 51 / martin.kolle@lobbycom.fr